

CORSICA VACANZE
Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO
Téléphone : 04 95 38 39 70
Licence : IM02A220001
Garantie Financière : APST
Responsabilité Civile : HISCOX
SIRET : 893 590 976



CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE CORSICA VACANZE ET LES COMITÉS D'ENTREPRISE

1. OBJET DU PARTENARIAT

CORSICA VACANZE s'engage à accorder une réduction de **20%** sur ses offres **Corsica Camping** aux bénéficiaires des Comités d'Entreprise (CE) signataires du présent contrat.

Et les frais de dossiers vous seront offerts sur notre site internet « Promo Camping Corse » et sur le « Camping en liberté » vendu en callcenter.

Les réservations s'effectuent directement en ligne sur notre site internet : <https://corsicacamping.com/> ou en appelant le 04.95.38.39.70 Corsica Camping.

2. PÉRIODE D'APPLICATION

Cette réduction est exclusivement valable pour les réservations effectuées sur les périodes suivantes et selon disponibilité :

- **Du 1er avril au 15 juin**
- **Du 15 septembre au 01 novembre**

Hors de ces périodes, les tarifs standards s'appliquent sans remise particulière.

3. MODALITÉS DE RÉSERVATION

3.1 Conditions de réservation

- Les bénéficiaires doivent fournir une attestation du CE justifiant de leur appartenance au comité partenaire.
- La réservation se fait avec l'email pro avec validation d'un devis.
- Un acompte de **30%** du montant du séjour est exigé à la confirmation.
- Le solde du séjour doit être réglé au plus tard **un mois avant le départ**.

3.2 Documents fournis après règlement

Après règlement intégral, CORSICA VACANZE transmettra par email :

- Facture soldée
- Billets de transport (si inclus)

3.3. Cumul des offres :

La réduction de 20 % prévue par ce contrat est cumulable avec les éventuelles promotions du camping, mais ne s'applique pas sur le site « Promo Camping Corse », ni sur le « Camping en liberté ».

4. CONDITIONS DE FACTURATION

- L'achat d'un séjour comprenant l'hébergement est facturé directement en ligne via notre plateforme de réservation pour les 5 campings vendus en ligne et pour les 5 autres, ils seront facturés en callcenter.

5. MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Carte bancaire via un lien Secure 3D
- Chèques Vacances ANCV (avec talons complétés)
- FLOA 4 fois
- VACAF

5.1. Pénalités de retard de paiement :

En cas de non-paiement du solde dû un mois avant le départ, une pénalité de retard équivalente à 10% du montant total du séjour pourra être appliquée, et la réservation pourra être annulée de plein droit après mise en demeure infructueuse sous 8 jours par mail.

6. CONDITIONS DE MODIFICATION ET D'ANNULATION

6.1 Modification de la réservation

- Toute modification de l'hébergement est considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle réservation, avec application des frais d'annulation en vigueur de 30€ .
- Toute modification sur place (prolongation, changement d'étapes, retour anticipé, etc.) est à la charge du client, sous réserve de disponibilité.

6.2 Annulation avant le départ

- L'annulation ne dispense pas du paiement intégral des sommes dues.
- Toute annulation doit être communiquée par courrier, fax ou email.
- Annulation partielle d'un participant = réajustement tarifaire pour les autres si cela change la catégorie de l'hébergement.

6.3 Barème des frais d'annulation

- Plus de 60 **jours avant le départ** : 30% du prix de la prestation.
- Entre 60 et 30 **jours avant le départ** : 50% du prix de la prestation.
- Moins de 30 **jours ou Non-présentation, retard** : 100% du prix de la prestation.

6.4. Clause spécifique COVID-19 :

En cas d'annulation liée directement à une décision gouvernementale restrictive (fermeture administrative, confinement général ou local, restriction des déplacements), un avoir valable 18 mois à compter de la date d'émission sera proposé au client. Passé ce délai, le remboursement intégral sera effectué.

6.5. Force majeure :

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, guerres, pandémies, épidémies reconnues par les autorités sanitaires, grèves générales, actes terroristes, fermetures administratives ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable des parties.

7. RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

- Ce contrat est régi par la loi française.
- Aucune assurance n'est incluse sauf mention contraire. Une assurance annulation est fortement recommandée.
- CORSICA VACANZE ne saurait être tenu responsable en cas d'événements imprévisibles et inévitables (force majeure, intempéries, grèves, etc.).

7.1. Conditions contractuelles spécifiques des campings :

Toutes les modalités opérationnelles, notamment d'accueil, d'occupation, d'usage des installations, règles internes, horaires d'arrivée et de départ, seront celles établies par le camping réservé. Le réservataire devra se rapprocher du camping concerné pour obtenir la réglementation de ce dernier.

7.2. Protection des données personnelles (RGPD) :

CORSICA VACANZE traite les données personnelles des bénéficiaires uniquement pour la gestion administrative et commerciale du séjour. Les données sont conservées pendant une durée maximale de 5 ans. Conformément au RGPD, les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de leurs données personnelles. Toute demande doit être adressée à rgpd@corsicavacanze.fr.

7.3. Clause de médiation conventionnelle :

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord dans un délai de 30 jours suivant l'apparition du litige, celui-ci sera soumis à un médiateur choisi d'un commun accord ou à défaut, désigné par la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM).

8. DUREE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT :

Ce contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de signature. Il sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois avant son terme.

9. SIGNATURE DU PARTENARIAT

En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent les présentes conditions de partenariat.

9.1. Qualité des signataires :

Les signataires attestent explicitement disposer de la capacité juridique et du pouvoir nécessaire pour engager leur entité respective et garantissent la validité de leur représentation

Fait à :

Le :

Pour CORSICA VACANZE

Nom :

Signature :

Pour le Comité d'Entreprise

Nom du CE :

Nom du Représentant :

Signature :

CGV Version 1.2 En vigueur depuis le 01/01/2025